

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 16 avril 2026 à 15 h 30 en vidéoconférence.

Sont présents : M. Dominic Bertrand
 Mme Marie-Claude Brunet
 M. Martin Duquette
 Mme Cindy Finn
 Mme Pamela Jolifils
 M. Nick Katalifos
 M. Georges Lemieux
 M. François-Hughes Liberge

Est absente : Mme Isabelle Gélinas

Assistent à la séance :

Mme Sylvie Chagnon, Directrice générale
M. Richard Bellerose, Directeur, Service de la comptabilité et trésorerie
Mme Lilia Bouhired, Coordinatrice en approvisionnement, ressources matérielles et administration
M. Vladimir Elez, Directeur, Stratégie et performance organisationnelle
M. Pablo Martinez, Directeur, Service de la taxe scolaire
Mme Julie Mpunga, Coordinatrice du service des ressources humaines
M. Jean-Marc Roussel, Coordonnateur, Service de la comptabilité et trésorerie

En l'absence de la présidente, Mme Isabelle Gélinas, la séance est présidée par M. Martin Duquette.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, Mme Pamela Jolifils et M. François-Hughes Liberge.

1. **ORDRE DU JOUR**

Le point 13 est résilié de l'ordre du jour.

Sur la proposition de Mme Marie-Claude Brunet, l'ordre du jour suivant est adopté.

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2026 du Comité de gestion
3. Rapport de la directrice générale
4. Documents et rapports d'information
5. Imposition partagée sur le territoire commun du Centre de services scolaire des Trois-Lacs et de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson
6. Impartition du service de la taxe scolaire pour le Centre de services scolaire de la Baie-James et de la Commission scolaire Western Québec – approbation
7. Acquisition et déploiement de solutions de cybersécurité – Appr-001P – Attribution de contrat – Reddition de comptes
8. Service d'impression et d'expédition de comptes de taxe scolaire – SerT-006P – Attribution de contrat
9. Système d'achats coopératif – adoption des catégories de produits et services pour les appels d'offres pour la période du 1^{er} mars 2027 au 30 novembre 2028
10. Système d'achats coopératif – adhésion du Comité de gestion pour la période du 1^{er} mars 2027 au 30 novembre 2028
11. Système d'achats coopératif – organismes invités à participer et frais de participation pour la période du 1^{er} mars 2027 au 30 novembre 2028
12. Éducation en milieux défavorisés – Carte de la défavorisation 2025 – approbation

13. Règlement n° 10 (2022)⁴ – Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – modifications
14. Autorisations des marges de crédit d'investissements subventionnées pour la période du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026 – approbation
- 15a) Autorisations des protections à découvert à la Banque Royale du Canada – approbation
- 15b) Autorisations des protections à découvert chez Desjardins – approbation
16. Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs – approbation
17. Plan d'effectifs 2026-2027 – approbation (**confidentiel**)
18. Période de questions et commentaires des membres et questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
19. Huis clos
20. Levée ou ajournement de la séance

2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026 DU COMITÉ DE GESTION**

Sur la proposition de M. Georges Lemieux, le procès-verbal de la séance du 12 février 2026 est approuvé tel que présenté.

3. **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale présente son rapport de direction et répond aux questions des membres.

4. **DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION**

- a) Résultats financiers pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 28 février 2026
- b) Fluctuation des limites d'emprunt de fonctionnement des CSS/CS
- c) Rapport des autorisations accordées par la directrice générale – Règlement n° 90 – matières légales reliées au Régime de gestion des risques
- d) Suivi du niveau des effectifs du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

- e) Projet du calendrier et horaire des séances du Comité de gestion pour l'année 2026-2027

5. IMPOSITION PARTAGÉE SUR LE TERRITOIRE COMMUN DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS ET DE LA COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON

Documents déposés : - Rapport du 31 mars 2026 du directeur – Service de la Taxe scolaire et document annexé

ATTENDU QU'aux termes de l'article 307 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal doit déterminer conjointement avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs d'une proportion pour la perception de la taxe scolaire imposée des immeubles du territoire commun de ce centre de services scolaire et de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 307 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque centre de services scolaire qui a compétence sur le territoire visé perçoit une *partie* de l'évaluation uniformisée des immeubles, établie proportionnellement au nombre d'élèves qui, au 30 septembre de l'année précédente, sont inscrits dans les écoles relevant des centres de services et commissions scolaires en cause et résident sur leur territoire commun;

ATTENDU QU'au 30 septembre 2025, le Centre de services scolaire des Trois-Lacs et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson avaient respectivement dans leurs écoles 17 493 (75,1 %) élèves et 5 810 (24,9 %) élèves provenant de leur territoire commun;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CINDY FINN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de fixer à 24,9 % la proportion de l'évaluation uniformisée des immeubles devant être perçue pour l'année 2026-2027 par le Comité de gestion sur le territoire commun partagé avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs;
- 2° de transmettre cette résolution au Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

6. IMPARTITION DU SERVICE DE LA TAXE SCOLAIRE POUR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES ET DE LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC – APPROBATION

Documents déposés : - Rapport 31 mars 2026 du directeur – Service de la Taxe scolaire et document annexé

ATTENDU QUE la sanction du projet de loi n° 23 en décembre 2023 a conféré au CGTSIM le pouvoir d'offrir ses services à des centres de services scolaires situés à l'extérieur de la ville de Montréal sous réserve de la conclusion d'ententes ;

ATTENDU QUE la direction du CGTSIM, avec l'accord du conseil d'administration, a mené deux projets pilotes avec le Centre de services scolaire de la Baie-James et la Commission scolaire Western Québec afin de tester l'intégration et le fonctionnement du service de la taxe scolaire ;

ATTENDU QUE les projets pilotes ont été menés en trois étapes (mise à niveau des processus, appropriation et harmonisation des opérations, mise en place du processus de recouvrement administratif) et que les résultats se sont révélés concluants ;

ATTENDU QUE des analyses ont été réalisées afin de déterminer le coût de revient des services et de proposer une tarification compétitive pour les partenaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS-HUGHES LIBERGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. que le conseil d'administration approuve l'impartition du service de la taxe scolaire pour le Centre de services scolaire de la Baie-James et la Commission scolaire Western Québec à compter de la facturation annuelle 2026-2027, selon la tarification présentée dans le sommaire exécutif joint au rapport du directeur du Service de la taxe scolaire;
2. que la direction du CGTSIM soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette décision et assurer le suivi opérationnel des services impartis.

7. ACQUISITION ET DÉPLOIEMENT DE SOLUTIONS DE CYBERSÉCURITÉ – APPR-001P – ATTRIBUTION DE CONTRAT – REDDITION DE COMPTES

Document déposé : - Rapport du 31 mars 2026 de la coordonnatrice en approvisionnement, ressources matérielles et administration

ATTENDU QUE le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et le déploiement de solutions de cybersécurité;

ATTENDU QUE cet appel d'offres visait notamment la sécurité des courriels, la surveillance des postes (XDR) et les solutions SIEM avec services gérés;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et analysées conformément aux règles applicables en matière de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'une seule soumission a été jugée conforme et ayant atteint le niveau de performance acceptable, soit celle de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.;

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'attribution du contrat à ce soumissionnaire;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé pour une durée initiale de vingt-quatre (24) mois, pour un montant de 125 800,50 \$ avant taxes, avec possibilité de trois (3) options de renouvellement, pour un montant total maximal de 318 300,49 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE la directrice générale a exercé le pouvoir qui lui est délégué en vertu du Règlement 21 (3.2) afin d'autoriser l'octroi de ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DOMINIC BERTRAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° QUE le Conseil d'administration prenne acte de la décision de la directrice générale d'octroyer le contrat relatif à l'acquisition et au déploiement de solutions de cybersécurité à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., conformément au pouvoir délégué prévu au Règlement 21 (3.2);
- 2° QUE cette décision soit entérinée dans le cadre de la reddition de comptes du CGTSIM.

8. **SERVICE D'IMPRESSION ET D'EXPÉDITION DE COMPTES DE TAXE SCOLAIRE – SERT-006P – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

Document déposé : - Rapport du 7 avril 2026 de la coordonnatrice en approvisionnement, ressources matérielles et administration

ATTENDU QUE le CGTSIM doit adjuger un contrat pour les services d'impression et d'expédition des comptes de taxe scolaire;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public SerT-006P a été publié sur le SEAO conformément aux règles applicables;

ATTENDU QUE la période de publication a été de trente (30) jours;

ATTENDU QUE quatre (4) prestataires ont manifesté leur intérêt et que trois (3) soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes et admissibles;

ATTENDU QUE l'évaluation des soumissions a été réalisée selon une méthode de pondération qualité-prix prévue aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 7 avril 2026 pour procéder à l'analyse qualitative;

ATTENDU QUE la firme *Sogica inc.* a obtenu la meilleure note finale à l'issue du processus d'évaluation;

ATTENDU QUE le Comité de sélection recommande l'attribution du contrat à *Sogica inc.*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE-CLAUDE BRUNET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'autoriser l'attribution du contrat relatif à l'appel d'offres public SerT-006P – Services d'impression et d'expédition des comptes de taxe scolaire à la firme *Sogica inc.*, selon les modalités suivantes :
 - Montant pour l'année initiale 2026-2027 : 85 599,50 \$, avant taxes applicables;
 - Montant total estimé pour la durée maximale de trois (3) ans, incluant les options de renouvellement et de 256 798,50 \$, avant taxes applicables.
2. D'autoriser la directrice générale à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
3. D'autoriser le recours aux options de renouvellement prévues au contrat, le cas échéant.

9. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ADOPTION DES CATÉGORIES DE PRODUITS ET SERVICES POUR LES APPELS D'OFFRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2027 AU 30 NOVEMBRE 2028

Document déposé : - Rapport du 30 mars 2026 de la coordonnatrice en approvisionnement, ressources matérielles et administration

ATTENDU QU'il y a lieu de proposer aux participants du Système d'achats coopératif la liste des catégories de produits et de services qui feront l'objet d'appels d'offres ou de renouvellement de contrat pour la période du 1^{er} mars 2027 au 30 novembre 2028, et d'en fixer le moment du lancement des appels d'offres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. NICK KATALIFOS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'établir, comme suit, la liste des catégories de produits et de services qui feront l'objet d'achats regroupés pour la période du 1^{er} mars 2027 au 30 novembre 2028 :

1 ^{er} mars 2027 au 28 février 2028	Papier hygiénique et papier essuie-mains
	Sacs à ordures
	Lampes et ballasts
	Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire
	Filtres à air
	Matériels et équipements de sport
	Uniformes de travail et équipements de sécurité
	Tapis d'hiver
	Casiers scolaires
1 ^{er} octobre 2027 au 30 septembre 2028	Agences de voyages
1 ^{er} décembre 2027 au 30 novembre 2028	Fournitures d'arts plastique
	Fournitures de jeux éducatifs et de loisirs

2° d'inviter les centres de services scolaires et les commissions scolaires à confirmer au Comité de gestion, au plus tard le 31 mai 2026, leur adhésion au Système d'achats coopératif pour l'ensemble ou certaines des catégories de produits et de services offerts.

10. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ADHÉSION DU COMITÉ DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2027 AU 30 NOVEMBRE 2028

Document déposé :

- Rapport du 30 mars 2026 de la coordonnatrice en approvisionnement, ressources matérielles et administration

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN DUQUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal adhère au Système d'achats coopératif pour les catégories de produits et les périodes suivantes :

Catégories	Périodes
Papier hygiénique et papier essuie-mains	1 ^{er} mars 2027 au 28 février 2028
Sacs à ordures	1 ^{er} mars 2027 au 28 février 2028
Lampes et ballasts	1 ^{er} mars 2027 au 28 février 2028
Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire	1 ^{er} mars 2027 au 28 février 2028
Filtres à air	1 ^{er} mars 2027 au 28 février 2028
Tapis d'hiver	1 ^{er} mars 2027 au 28 février 2028
Uniformes de travail et équipements de sécurité	1 ^{er} mars 2027 au 28 février 2028

11. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ORGANISMES INVITÉS À PARTICIPER ET FRAIS DE PARTICIPATION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2027 AU 30 NOVEMBRE 2028

Documents déposés : - Rapport du 30 mars 2026 de la coordonnatrice en approvisionnement, ressources matérielles et administration et document annexé

ATTENDU QUE la Politique du Système d'achats coopératif prévoit que des organismes du milieu de l'éducation peuvent participer au Système d'achats coopératif;

ATTENDU QUE les membres du Comité des achats recommandent l'approbation de la liste des participants ainsi que le maintien des frais d'adhésion et de participation applicables à ces organismes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS-HUGHES LIBERGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'inviter les organismes suivants à adhérer au Système d'achats coopératif pour la période du 1^{er} mars 2027 au 30 novembre 2028 :
 - a) Kativik Llisarniliriniq
 - b) Centre de services scolaire de Laval
- 2° d'approuver les frais de participation tels que décrits au rapport déposé;
- 3° d'approuver les conventions destinées aux organismes mentionnés au premier paragraphe et d'autoriser la directrice générale du Comité de gestion à signer ces conventions, pour et au nom du Comité de gestion.

12. ÉDUCATION EN MILIEUX DÉFAVORISÉS – CARTE DE LA DÉFAVORISATION 2025 – APPROBATION

Documents déposés : - Rapport du 31 mars 2026 de la directrice générale et document annexé

ATTENDU QUE le CGTSIM a procédé à l'élaboration de la carte de la défavorisation sociale et de la réussite scolaire sur l'île de Montréal en 2023, adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 26 octobre 2023;

ATTENDU QUE des échanges avec Statistique Canada et le comité des milieux défavorisés ont permis d'analyser deux scénarios de mise à jour de la carte pour 2025;

ATTENDU QUE le scénario 1, basé sur les données du recensement 2021, le maintien des quatre variables de la carte 2023, l'utilisation du modèle de régression linéaire et le découpage par aire de diffusion (AD), a été jugé le plus approprié et que le comité des milieux défavorisés en recommande l'approbation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GEORGES LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° que le conseil d'administration approuve l'adoption de la carte de la défavorisation 2025 selon le scénario 1, telle que présentée dans les documents annexés;

2° que le CGTSIM procède à la classification des écoles en fonction de cette carte et que les résultats de cette classification soient soumis pour approbation au conseil d'administration.

13. RÈGLEMENT NO 10 (2022)4 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL – MODIFICATIONS

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration.

14. AUTORISATIONS DES MARGES DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2026 AU 30 JUIN 2026

Documents déposés : - Rapport du 31 mars 2026 du directeur – Comptabilité et trésorerie et documents annexés

ATTENDU QUE Monsieur François Leclerc, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, autorise le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, à conclure, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026 des emprunts par marge de crédit subventionnées (incluant les projets majeurs gérés par la SQI) auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement (le « Fonds de financement »), pour financer la part subventionnée par le ministre de l'Éducation de ses nouvelles dépenses d'investissement, et, le cas échéant, à mettre en place un régime d'emprunts à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DOMINIC BERTRAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'établir à 471 043 307 \$ le niveau d'emprunt autorisé pour les dépenses en investissements subventionnés du CGTSIM, des centres de services scolaires et des commissions scolaires de l'île de Montréal pour la période du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026;

2. d'établir comme suit les montants maximums d'emprunts pour les dépenses en investissements subventionnés relatifs aux projets majeurs des centres de services scolaires, des commissions scolaires de l'île de Montréal et du CGTSIM :

<u>Centres de services scolaires</u>	<u>Montants maximums autorisés</u>
CSSDM	175 283 \$
CSSMB	31 639 456 \$
CSSPI	21 799 845 \$

3. de ratifier les emprunts déjà réalisés du période du 1^{er} avril 2026 au 16 avril 2026 conformément aux termes de la présente résolution.

15A. AUTORISATION D'UNE PROTECTION À DÉCOUVERT AUPRÈS DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA – APPROBATION

Documents déposés : - Rapport du 31 mars 2026 du directeur Comptabilité et trésorerie et document annexé

CONSIDÉRANT les besoins de gestion de trésorerie du CGTSIM ainsi que ceux des centres de services scolaires et commissions scolaires de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation confie au CGTSIM la centralisation du pouvoir d'emprunt pour les besoins de fonctionnement des cinq (5) centres de services scolaires et commissions scolaires sur l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir une facilité de crédit sous forme d'autorisation de découvert afin d'assurer une gestion efficace des liquidités des centres de services scolaires et commissions scolaires sur l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la facilité de crédit consentie par la Banque Royale du Canada afin de répondre aux besoins de trésorerie;

CONSIDÉRANT qu'une facilité de crédit d'exploitation d'un montant de 1 000 000 \$, au taux préférentiel (TB), est consentie par la Banque Royale du Canada;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN DUQUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la facilité de crédit auprès de la Banque Royale du Canada, selon les conditions présentées;

D'AUTORISER la directrice générale, le directeur Comptabilité et trésorerie ou le directeur Stratégie et performance organisationnelle à signer conjointement, au moins deux (2) d'entre eux, pour et au nom du CGTSIM, tout document requis afin de donner effet à la présente résolution;

DE MANDATER la direction à assurer le suivi et la gestion de cette facilité de crédit conformément aux règles applicables.

15B. AUTORISATION D'UNE PROTECTION À DÉCOUVERT AUPRÈS DE DESJARDINS – APPROBATION

Documents déposés : - Rapport du 31 mars 2026 du directeur Comptabilité et trésorerie et document annexé

CONSIDÉRANT les besoins de gestion de trésorerie du CGTSIM ainsi que ceux des centres de services scolaires et commissions scolaires de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation confie au CGTSIM la centralisation du pouvoir d'emprunt pour les besoins de fonctionnement des cinq (5) centres de services scolaires et commissions scolaires sur l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir une facilité de crédit sous forme d'autorisation de découvert afin d'assurer une gestion efficace des liquidités des centres de services scolaires et commissions scolaires sur l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la facilité de crédit consentie par Desjardins afin de répondre aux besoins de trésorerie;

CONSIDÉRANT qu'une facilité de crédit d'exploitation d'un montant de 50 000 000 \$, au taux préférentiel (TB) ou au taux CORRA + 0,6 %, est consentie par Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN DUQUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la facilité de crédit auprès de Desjardins, selon les conditions présentées;

D'AUTORISER la directrice générale, le directeur Comptabilité et trésorerie ou le directeur Stratégie et performance organisationnelle à signer pour et au nom du CGTSIM, tout document requis afin de donner effet à la présente résolution;

DE MANDATER la direction à assurer le suivi et la gestion de cette facilité de crédit conformément aux règles applicables.

16. RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS – APPROBATION

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration.

17. PLAN D'EFFECTIFS 2026-2027 – APPROBATION (CONFIDENTIEL)

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES ET QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

Une présentation du Régime de gestion des risques a été offerte auprès des membres.

19. HUIS CLOS

20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Martin Duquette, la présente séance est levée à 18 h 14.